

> Les taux d'imposition communaux et intercommunaux

Taxes perçues au profit de la commune

Année	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Taxe d'habitation / Résidence secondaire depuis 2023	16,61 %	16,61 %	0 %	0 %	16,61 %	16,61 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	49,40 %	49,40 %	49,40 %	49,40 %	25 %	25 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	55 %	55 %	55 %	55 %	55 %	55 %

En 2023, la taxe d'habitation et la taxe foncière restent inchangées.

Évènements et festivités 2024

- > 30 juin - rallye vélo
- > 30 juin - messe des saints patrons de la commune 10h30 à l'église
- > 30 juin - visite guidée de l'église à 15h
- > 9 juillet - ludomobile à la MARPA de 15h à 18h
- > 14 juillet - fête nationale et feu d'artifice
- > 1er septembre - brocante
- > 7 septembre - forum des associations
- > 21 septembre - journées européennes du patrimoine - visite guidée de l'église à 15h
- > 6 octobre - bourse aux livres
- > 13 octobre - bourse puériculture et jouets
- > 11 novembre - cérémonie au monument aux morts
- > 16 novembre - repas dansant (organisé par la société de chasse)
- > 24 novembre - randonnée pédestre (organisé par l'association de la gymnastique)

Ouverture de la Mairie

Secrétariat / Tél. 02 54 70 22 28

Mardi : 9h00 à 12h00 - 14h00 à 16h30
Mercredi : 14h00 à 19h00
Jeudi : 14h00 à 17h00
Vendredi : 10h00 à 12h00

Le Maire : Philippe Dambrine, sur rendez-vous.

Panneau Pocket

Téléchargez gratuitement sur votre téléphone l'application PanneauPocket et recevez les alertes et les informations concernant la commune de Monteaux



Site internet : monteaux.fr
 Messagerie : mairie@monteaux.fr

BULLETTIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES
 Directeur de la publication Philippe Dambrine

Téléphone : 02 54 70 22 28



BULLETTIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES N°28/2024

SOMMAIRE

Mot du maire.... p. 1

Informations générales p. 2

Le compte administratif p. 3

les taux d'imposition et les évènements et festivités 2024 .. p. 4



LE MOT DU MAIRE

Chères Monthéobaldiennes, chers Monthéobaldiens,

L'été a du mal à faire son apparition cette année. Des trombes d'eau sont tombées depuis octobre sans discontinuer. Le côté positif est que cela a permis de remonter le niveau des nappes phréatiques qui en avaient bien besoin. Cela devrait nous permettre de ne pas avoir d'alerte sécheresse cet été.

Les intempéries ont quelque peu perturbé les travaux prévus mais les calendriers sont respectés. Le joli aménagement du parking des commerces est terminé et les marquages des stationnements sur la

voirie face aux commerces n'attendent que les beaux jours pour être tracés. Ensuite, il sera demandé à chacun et nous y veillerons, de respecter les nouveaux emplacements de stationnement et de ne plus se garer hors des zones prévues, c'est-à-dire devant l'entrée du parking, dans le carrefour et dans l'impasse de la Cisse.

Rue Rol-Tanguy, Véolia a réalisé tous les raccordements Eau Potable dans les délais et les travaux de voirie ont pu commencer fin avril. Il est prévu que l'entreprise TPPL pose l'enrobé vers le 22 juillet et termine les travaux à la fin juillet.

Nous avons dû également reprofiler le chemin de la Tréchandière, très dégradé et qui ne permettait plus à la Poste de livrer le courrier.

Nous avons appris en février la fermeture d'une classe sur le regroupement scolaire à la rentrée prochaine, malgré les mobilisations des élus et des parents d'élèves. C'est donc la classe de Monteaux, pourtant ouverte il y a 2 ans, qui sera impactée. J'invite chaque parent à privilégier la scolarisation des enfants sur nos deux écoles plutôt que dans les communes extérieures. Il en va de la survie de nos écoles.

Au sujet du transport scolaire, il est déjà possible de souscrire à l'abonnement pour l'année prochaine afin d'éviter le rush de la rentrée. Une nouvelle organisation du transport scolaire des primaires est mise en place à la rentrée de septembre 2024. Le transport est gratuit sauf les frais de dossiers (pas de frais de dossier pour les enfants de moins de 6 ans et QF < 650).

Un recensement de la population aura lieu sur la commune entre le 16 janvier et le 15 février 2025. Je vous remercie par avance de réserver le meilleur accueil aux agents recenseurs, il est très important pour la commune que chacun soit recensé car il permet de déterminer les besoins de la population en terme d'équipements collectifs et le financement des collectivités est basé sur la population légale.

Je vous annonce également le départ en retraite mi-juillet de notre secrétaire de Mairie, Corinne, et de l'arrivée dans nos murs de sa remplaçante, Sandra, depuis le 1^{er} juin.

Du côté des animations culturelles, la salle associative était comble lors de la soirée cinéma Clap41 le 13 février. Le 21 juin, la fête de la musique comme à son habitude a remporté un vif succès avec une forte fréquentation malgré les caprices de la météo. C'est un gros investissement humain de la part de l'association «Monteaux Passionnement» que je remercie pour sa mobilisation ainsi que tous les bénévoles du comité des fêtes qui ont participé.

Pour conclure mon propos, cet été, en cas de fortes chaleurs, un plan canicule sera activé et comme l'an passé, des élus seront délégués pour rencontrer les personnes seules, âgées, isolées et fragiles qui se seront inscrites préalablement en mairie.

Bel été chaleureux à toutes et tous !

Le maire, Philippe DAMBRINE



Informations Générales

> Mails frauduleux et piratage informatique

Vous avez peut-être été destinataire d'un mail, dont l'objet est une convocation judiciaire. Ces courriels usurpent l'appellation de la Gendarmerie nationale, de la Police nationale, de la préfecture de Police de Paris et d'Europol.

Attention : ce type de courriel est une arnaque. Si vous êtes destinataire de ce type de mail :

- Ne cédez pas à la panique ;
- Ne répondez jamais : vous confirmeriez que votre adresse est valide et que vous lisez ce type de message, entraînant d'autres sollicitations similaires ;
- Ne prenez jamais contact avec l'expéditeur, celui-ci cherchera à accroître la pression ;
- Ne payez pas ;
- Votre adresse email a sans doute été extraite suite à la consultation d'un site de e-commerce. Il est recommandé de changer votre mot de passe ;
- Ne cliquez sur aucun lien ou pièce jointe : vous pourriez être dirigé sur un site malveillant maquillé en site institutionnel, vous amenant à donner des informations personnelles ou à télécharger des documents contenant des logiciels malveillants ;
- Marquez ce courriel comme étant un courrier indésirable afin que les suivants puissent être filtrés par votre messagerie ;
- Conservez des éléments de preuve par des captures d'écran : note de menace, adresse mail de l'expéditeur, etc. ; Déposez un signalement sur <https://www.cybermalveillance.gouv.fr/> et à l'adresse mail [fraude-bretic\[at\]interieur.gouv.fr](mailto:fraude-bretic[at]interieur.gouv.fr) afin qu'il soit pris en compte dans le cadre de l'enquête ouverte par l'Office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information et de la communication (OCLCTIC) ;
- Si vous avez donné suite : déposez plainte immédiatement auprès des services de Police ou de Gendarmerie.

> Section des jeunes sapeurs pompiers d'Onzain

La section des jeunes Sapeurs-Pompiers d'Onzain, forte de ses 23 garçons et filles recrutent pour l'année 2024-2025. En Juillet 2024, 6 d'entre eux arrivent au terme de leur 4ème année de formation. Ils ont entre 16 et 18 ans et vont se présenter au brevet de JSP. Ces jeunes vont venir grossir les rangs de notre centre, mais également, le Centre d'Intervention Monteaux-Mesland, Chailles et Vallières les Grandes. Tous les samedis après midi, de 14 h à 18 h, ces jeunes se forment sur la pratique du métier de Sapeur-Pompier. Nous développons un esprit d'entraide, de civisme et de respect des valeurs de notre société. Ils participent à des compétitions sportives ou concours de manœuvres avec les 15 autres sections de notre département. L'âge requis doit être entre 12 et 14 ans. Nous vous proposons de venir faire un essai et de visiter notre centre de secours. Pour tout renseignement :



Visite du Château de Chaumont par les JSP sur l'aspect prévention incendie.

Capitaine Jean-Yves Cronier - Tél : 06 61 19 99 52 Mail : jean-yves.cronier@sdis41.fr
 Christophe Boyer - Tél : 06 09 08 96 95

> Recrudescence aboiement de chiens troubles à l'ordre public et divagation

Suite à la recrudescence de plaintes concernant les animaux domestiques et plus particulièrement des chiens. Il est rappelé les points suivants :

Concernant la divagation : En vertu de l'article L.211-23 du code rural et de la pêche maritime (CRPM) est considéré en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse, de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres. Vous devez tenir votre chien en laisse s'il présente un danger pour les personnes ou d'autres animaux domestiques. Vous êtes responsable des dommages que votre chien peut causer aux personnes ou à d'autres animaux domestiques. Le maire est tenu de prendre toute mesure visant à empêcher la divagation des chiens (article L.2212-2 CGCT).

Concernant les aboiements intempestifs et répétitifs : Les aboiements de chien constituant un trouble anormal du voisinage portent atteinte à la tranquillité publique. Les aboiements du chien des voisins peuvent être considérés comme étant une nuisance sonore extrême. Ces bruits domestiques peuvent constituer un trouble anormal de voisinage. L'article R1336-5 du Code de la Santé publique définit la nuisance sonore : « Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage. »

> Point sur l'entretien des fossés

Rappels : les fossés mitoyens sont communs à l'une et à l'autre des propriétés voisines et sur lesquels les deux voisins ont des droits et des obligations. L'entretien des fossés mitoyens est obligatoire et se fait « à frais communs ». Tout riverain doit entretenir de manière régulière les fossés dépendant de son terrain. Cet entretien doit permettre l'évacuation des eaux afin d'éviter des nuisances à l'amont et à l'aval des fossés. Ces fossés sont indispensables au bon fonctionnement du réseau des eaux de pluie et bien entretenues, ils évitent les inondations.

> Fibre obligatoire, prévision de fin du réseau cuivre

Entre fin 2026 et 2030, en fonction de votre lieu d'habitation, vous devrez nécessairement souscrire un abonnement à la fibre optique pour conserver votre abonnement fixe téléphone et/ou votre abonnement internet. Face à cette échéance, il est important de prévoir la migration vers la fibre optique dès à présent, afin de rendre cette étape de transition la plus fluide possible. Sur le réseau Val-de-Loire Fibre, vous avez la possibilité de choisir un abonnement parmi 9 opérateurs pour les particuliers et plus de 30 opérateurs pour les professionnels. Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter les sites suivants :

Fibre optique : www.valdeloirefibre.fr www.valdeloirenumerique.fr

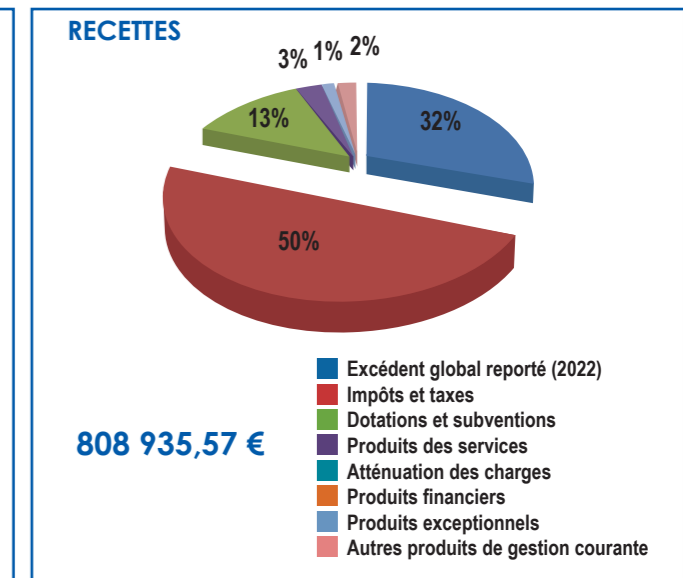
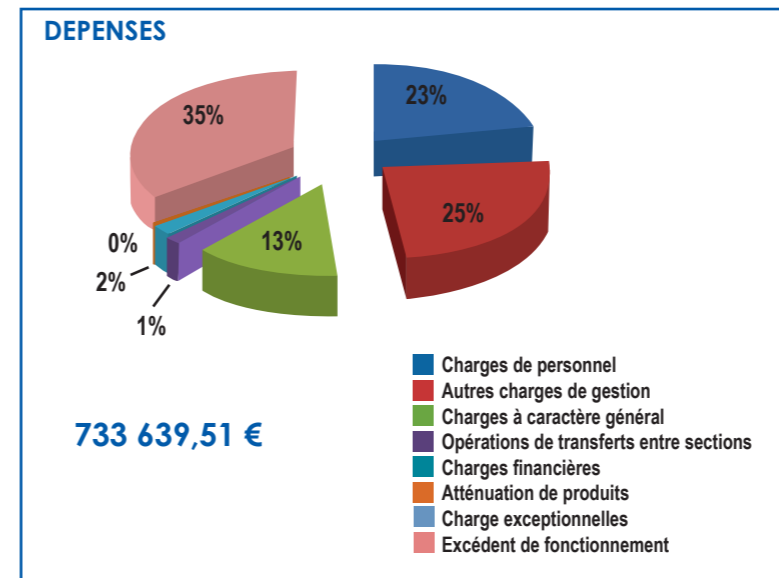
Fin du réseau téléphonique historique : www.economie.gouv.fr/treshautdebit/

www.ffttelecoms.org/fin-du-cuivre/se-preparer-a-la-fin-du-reseau-cuivre-kit-de-communication/

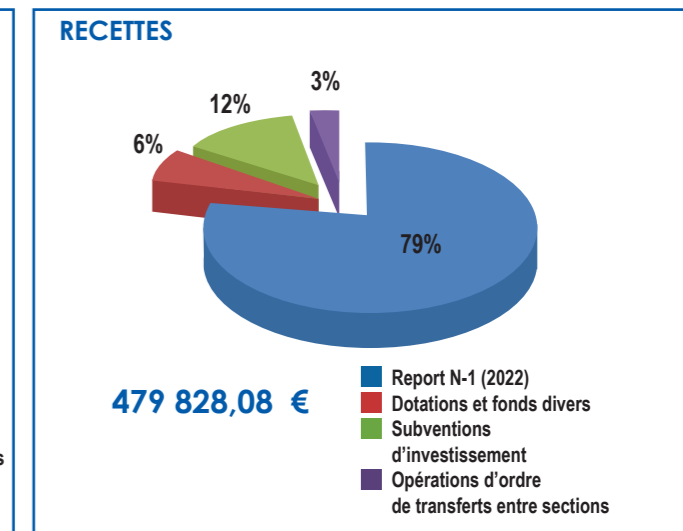
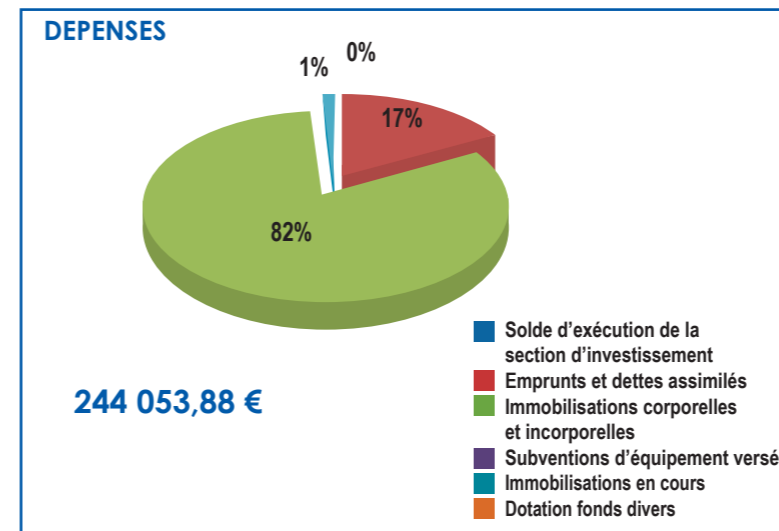
Les opérateurs particuliers présents sur le réseau : SFR, Bouygues Telecom, Orange, Free, Nordnet, Coriolis, Ozone, Telwan, K-net.

Compte Administratif 2023 :

Excédent de fonctionnement 332 487,19 €



Excédent d'investissement 235 774,20 €



A la clôture de l'exercice 2023, le solde d'excédent à reporter sur 2024 s'élève à 568 261,20 €